



Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°55/2018 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

27 SEP. 2018

Date de la convocation :
Le 18 septembre
2018

L'an deux mil dix-huit et vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation et sous la présidence de M. Athanase JEANNE-ROSE, maire.

Nombre de conseillers municipaux

En exercice 33

PRESENTS : Adjoints : M. Simon MORIN, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, Mme CALVEYRAC Arlette, Mme BELLIARD Valentine, M. ZAIRE Georges.

En début de séance :

Présents 19
Procurations 2
Absents 10
Excusés 2

Conseillers municipaux : Mme MONDESIR Manuela, Mme GRUTUS Elise, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. Hubert BAUBAND, M. BOLO Laurent, M. COURTINARD Jean-Marc, M. CHARLEC Charlery, M. NAPOLY Raymond, Mme AGEE Marie-Claire, M. SOLBIAC Honoré, M. MARLET Camille, M. PETIT Claude-Henri.

En cours de Séance :

Présents 19
Procurations 2
Absents 10
Excusés 2

ABSENTS EXCUSES : M. NOLEO Eric (procuration à Mme CRAMER), Mme JOISIN Marie-Yolaine, M. BASTE Mathurin, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. MARLET)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme THALY-PONTAT Lysiane, Mme GOLVAT Agnès, M. VERIN Fred, M. JOSEPHINE Adrien, Mme LIPAN Nicole, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, Mme DUPUY Olive, Mme LAMIN Marie-Josée.

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation), M. Pascal QUIONQUION (DST), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Valentine BELLIARD pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance.

SUBVENTION COMMUNALE 2018 ALLOUEE AU CCAS

Le maire expose :

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse, la ville doit honorer ses engagements financiers par le versement d'une subvention de 42 815,66 € aux crèches les Pitchouns et les Petites libellules au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

Pour ce faire, la subvention du CCAS votée au budget primitif pour 453 000 € à l'article 657362 « Subvention de fonctionnement au CCAS » sera diminuée de 42 815,66 € pour permettre à la ville de verser les sommes dues à ces deux crèches à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes de droits privés ».

Ces deux articles font partie du même chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » donc celui-ci ne subit aucune modification soit un montant initial voté de 5 312 917,00 €.

.....
Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER la diminution de la subvention du CCAS de 42 815,66 €

D'APPROUVER le nouveau montant de la subvention de 410 184,34 € pour l'année 2018

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et Délibéré à Saint-Joseph en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2018

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Pour le Maire,
et par délégation
le 2^{ème} adjoint

Jeanette GRAMER
Jeanette GRAMER